[Cinéma]

LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES RÉORGANISE SON FONDS DE SOUTIEN

Le fonds de soutien fiction et animation audiovisuelle, alors géré par le Faccam, sera désormais opéré par Auvergne-Rhône-Alpes Cinéma passant d'un modèle de subvention à celui de la coproduction. ■ PATRICE CARRÉ

© ESTELLE PERDU

Échange le 1er décembre avec Sophie Rotkopf, vice-présidente déléguée à la culture et au patrimoine de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'annonce a été faite le 1er décembre au Rendez-vous de l'animation en Auvergne-Rhône-Alpes organisé par Citia, lors d'un échange avec Sophie Rotkopf, vice-présidente déléguée à la culture et au patrimoine de la Région. Interrogée sur les nouvelles orientations des politiques culturelles adoptées en octobre, qui vont se déployer jusqu'à la fin du mandat, début 2028, elle a d'abord rappelé leur intitulé "Agir pour la culture et le patrimoine, pour tous, partout sur le territoire". La volonté affichée est de remédier aux déséquilibres culturels existant entre les grandes métropoles et certains territoires reculés, "en plaçant l'habitant au cœur de nos politiques et en privilégiant le 'aller vers' au lieu du 'faire venir'". Revenant sur les profondes mutations en cours, notamment la crise du public, Sophie Rotkopf a assuré que la Région accompagnerait les professionnels au cours de ces évolutions. Elle a ensuite rappelé que le montant du soutien à la création s'élevait à 6,5 M€ pour le cinéma et l'audiovisuel, en augmentation de 1 M€ par rapport au précédent mandat. Et, dès cette fin d'année, sera opéré un transfert du fonds de soutien fiction et animation audiovisuelle, alors géré par le Fonds d'aide à la création cinéma audiovisuel et nouveaux médias (Faccam) de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, vers Auvergne-Rhône-Alpes Cinéma. Ces soutiens passeront donc d'un modèle de subvention à celui de la coproduction, comme c'est déjà le cas sur le long métrage. Le nouveau système devra être opérationnel dès janvier 2023, l'objectif affiché étant d'avoir "des retombées sur le territoire, qui soient à la fois conséquentes et visibles rapidement". Seules les aides au film court et aux résidences d'écriture resteront dans le giron du Faccam qui va se retrouver quelque peu privé de sa substance.

"LES COPRODUCTIONS PERMETTENT D'AUGMENTER LES INVESTISSEMENTS"

2 M€ sont concernés par ce transfert de compétences, 60% étant consacrés à l'animation. "Nous sommes partis d'un constat: les coproductions permettent d'augmenter les investissements sur nos territoires, ne serait-ce qu'en raison des négociations menées directement film par film entre Auvergne-Rhône-Alpes Cinéma et les productions. Elles permettent d'avoir un effet levier bien plus important que les subventions, qui n'engendrent pas de tels échanges. Et coproduire signifie une plus grande visibilité pour la région et donc pour ses professionnels." Sophie Rotkopf a aussi abordé le renouvellement de la convention avec le CNC, ce dernier voulant plus fortement soutenir la formation, mais à enveloppe constante, "ce qui devrait signifier moins d'argent fléché sur le 1 € pour 2 € et, donc, sur la création". Les discussions doivent se mener en concertation en début d'année. ❖

RENCONTRE : LA SALLE DE DEMAIN PAR L'ARCHITECTE VÉRONIQUE KIRCHNER

N°4051
16 décembre 2022 | 6,50 €

le film français

Le premier hebdomadaire des professionnels de l'audiovisuel
A HILDEGARDE COMPANY

STRATÉGIE
Acquisition de Plan B
Le coup de maître de Mediawan

EXPLOITATION
Le Pathé Parnasse
Le cinéma parisien dans une nouvelle dimension

DOCUMENTAIRE
Fipadoc
Une édition enrichie et événementielle

Sorties premier trimestre
2023 UN NOUVEL ESPOIR ?

GRANDS FILMS POPULAIRES FRANÇAIS, RETOUR DES BLOCKBUSTERS US, OFFRE RICHE EN ART ET ESSAI, DEMANDEZ LE PROGRAMME…

+ SUPPLÉMENT : LE CALENDRIER DES SORTIES DE JANVIER À JUIN

Babylon de Damien Chazelle, avec Margot Robbie et Diego Calva, sortira le 18 janvier sous la bannière de Paramount Pictures France.